

L'Europe contre les droits des migrants

Peut-on encore espérer des politiques migratoires fondées sur le respect des droits humains, la dignité des personnes et la solidarité ?

La question est légitime et la réponse nous inquiète particulièrement, à l'heure où la France et l'Europe semblent franchir un nouveau pas dans l'inhumanité et où bien des vents mauvais, venus d'Outre-Atlantique et d'ailleurs, soufflent sur notre monde.

En France, des textes législatifs, votés, en cours de mise en œuvre ou en discussion, nous font craindre le pire.

Promulguée en janvier 2024 après la censure d'une partie de ses mesures par le Conseil constitutionnel, la "loi Darmanin" sur l'asile et l'immigration montre déjà ses effets délétères. Chaque jour, elle piétine davantage les droits fondamentaux des exilés en France, les condamnant à vivre dans l'illégalité, dans la peur et souvent à la merci d'employeurs peu scrupuleux.

Fin janvier, le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau a abrogé la circulaire "Valls"

pour la remplacer par une nouvelle circulaire. Celle-ci vient acter un durcissement des régularisations et entériner une vision dangereuse consistant à stigmatiser, suspecter et précariser les personnes étrangères.

Début février, peu de temps après le passage dévastateur du cyclone Chido, l'Assemblée nationale a voté une loi pour restreindre encore le droit du sol à Mayotte dans un climat délétère saturé de stigmatisations où nombre de propos nauséabonds et faux ont été tenus par les responsables politiques. Loin des regards, le département de Mayotte fait une fois de plus office de laboratoire de dégradation des droits.

Enfin depuis plusieurs semaines, nous assistons à un déferlement de propositions de loi largement inspirées des idées de l'extrême-droite, plus inacceptables les unes que les autres :

- condition de durée de résidence pour le versement de prestations sociales,

- interdiction de mariage avec une personne sans-papiers,

- rétablissement du délit pour séjour irrégulier, etc.

L'Europe, quant à elle, prépare la mise en œuvre de son Pacte sur la migration et l'asile, annonciateur d'une transformation de nos frontières en zones de tri, de violations des droits, d'enfermement et de refoulements massifs.

Il y a de sérieuses raisons de s'inquiéter face à cette surenchère de haine et de rejet, fruit de la montée des droites extrêmes et du climat anxigène qui s'est installé, désignant les personnes étrangères au mieux comme des indésirables, au pire comme des dangers en puissance.

source : CIMADE, 7 avril 2025

L'Europe des frontières contre l'afflux des migrants

La volonté obsessionnelle des États membres de l'Union européenne de se prémunir contre l'afflux de migrants "indésirables" débouche sur la mise en place de dispositifs dissuasifs et répressifs, générateurs de violations graves des droits fondamentaux des personnes en migration. Ces manquements caractérisés au droit international restent pourtant largement impunis.

L'un des objectifs affichés de l'Union européenne est d'offrir à ses citoyens un "espace de liberté, de sécurité et de justice" à l'intérieur de frontières étroitement surveillées, pour se protéger – entre autres dangers – contre l'afflux de migrants clandestins. Chaque "crise" migratoire – l'exode de plusieurs centaines de milliers de personnes provoqué par la guerre en Libye en 2011, l'afflux des réfugés

syriens en 2015, les milliers d'Afghans s'efforçant de fuir le régime des talibans en 2021... – n'a fait que conforter la volonté devenue obsessionnelle des États membres de contrôler plus efficacement leurs frontières, un objectif que le Pacte européen sur la migration entend poursuivre et renforcer.

Pour bloquer l'arrivée des migrants, il faut filtrer en amont l'accès à l'espace euro-

péen, assurer l'étanchéité des frontières par une surveillance étroite, mettre en place des dispositifs permettant le renvoi des personnes qui sont entrées ou se sont maintenues irrégulièrement sur le territoire des États membres. Mais la priorité est de repousser toujours plus loin le cordon sanitaire destiné à protéger l'Europe des flux de migrants, demandeurs d'asile inclus, en délocalisant les

contrôles le plus en amont possible des frontières de l'Union et en sous-traitant aux États tiers les tâches de surveillance et de "gestion" des flux migratoires.

Filtrer l'accès à l'Europe, surveiller les frontières

Une politique des visas discriminatoire permet de tenir à distance les étrangers présentant un "risque migratoire", tandis que la formalité du visa de transit aéroportuaire (VTA) imposée aux ressortissants de certains pays tiers qui veulent simplement transiter par un aéroport européen vise à bloquer en amont l'arrivée de personnes susceptibles de demander l'asile à l'occasion d'une escale dans un aéroport européen. L'exigence du visa – et la difficulté pour l'obtenir – voit son "efficacité" renforcée par la menace de sanctions sur les transporteurs qui achemineraient vers l'Europe des étrangers dépourvus de ce visa de transit. L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex, a pour mission de coordonner les opérations de surveillance aux frontières extérieures de l'Union. Dans ce but, elle fait appel à des technologies numériques telles qu'identification biométrique, détection sensorielle, caméras thermiques. Ses effectifs atteindront 10 000 agents et son budget sera de 5,6 milliards d'euros en 2027. Le Pacte sur la migration et l'asile présente le renforcement de Frontex comme un élément clef de la réussite des objectifs de l'Union en matière de contrôle des frontières. Les moyens croissants attribués à l'agence ne sont pas sans susciter l'inquiétude au regard des violations des droits humains qui lui sont imputables, à commencer par les opérations de "push-back" qu'elle a couvertes ou auxquelles elle a participé.

"L'approche hotspots", imaginée par l'UE à la suite de la "crise migratoire" de 2015, est un autre moyen de stopper l'arrivée des migrants. Ces "points d'accès", situés aux frontières extérieures de l'UE, là où s'exerce une forte pression migratoire, sont censés fonctionner comme des centres d'accueil et de transit pour les personnes arrivées par mer en Italie et en Grèce, afin de décider de leur orientation. En pratique, les hotspots sont devenus des centres de confinement surpeuplés et insalubres où, comme dans les îles grecques, sont emprisonnées pendant des mois et des mois des milliers de personnes privées de tout espoir d'en sortir.

Le règlement dit "filtrage" du Pacte européen sur la migration et l'asile prévoit de généraliser ce système. L'idée est de faire vite le tri entre les personnes qui se présentent à la frontière et de pouvoir rapidement les renvoyer ; mais les opérations durent des semaines ou des mois, prolongeant d'autant la durée de l'enfermement.

Sous-traiter aux États tiers

Pour desserrer la pression migratoire à leurs frontières, les États membres de l'UE sous-traitent aux États tiers les tâches de contrôle et de gestion des flux migratoires. Une succession de plans d'action ont été initiés. Le plus emblématique, le "processus de Khartoum" lancé fin de 2014, visait à bloquer la route migratoire en provenance de la corne de l'Afrique. L'accord de 2016 avec la Turquie pour qu'elle retienne les demandeurs d'asile, syriens, et les empêche de faire route vers la Grèce. Soulignons l'aide apportée par l'UE aux garde-côtes libyens chargés d'intercepter les embarcations avant leur entrée dans les eaux territoriales italiennes ou maltaises.

Les accords de réadmission complètent le dispositif d'externalisation de la politique migratoire de l'UE. Moyennant des compensations financières, les États tiers s'engagent à reprendre les étrangers entrés irrégulièrement en Europe, même s'ils n'ont que transiter chez eux, demandeurs d'asile inclus, ces derniers courant alors le risque d'être renvoyés vers le pays qu'ils cherchaient à fuir.

L'externalisation de la politique européenne, en reportant le "fardeau" de l'accueil des migrants sur les pays tiers, débouche inexorablement sur la création de camps où ils sont retenus à distance du monde occidental. Dans ces lieux, les personnes enfermées sont exposées à subir de multiples formes de déshumanisation : brutalités, violences, privation d'identité, sans même parler du sort effroyable de celles qui sont parquées dans les camps libyens.

L'impunité

Les dispositifs que l'on vient d'évoquer, de façon non exhaustive, engendrent des violations des droits fondamentaux difficilement compatibles avec la prétention des États européens – affirmée avec de moins en moins de vigueur il est vrai – à se dire "États de droit" : la liberté individuelle réduite comme peau de chagrin sous l'effet de la banalisation de l'enfermement, le droit d'asile privé d'effectivi-

té, les traitements inhumains subis tout au long du périple et dans les camps, et finalement la dénégation du droit à la vie dès lors que des milliers de migrants trouvent la mort chaque année en tentant de franchir les obstacles dressés sur leur route. Sans même évoquer les crimes contre l'humanité qui se commettent en Libye – avec la bénédiction, ou avec la complicité des États européens.

Comment expliquer la faiblesse, voire l'absence de réponses juridiques qui pourraient faire rempart à ces violations caractérisées du droit international ou permettre à tout le moins de les sanctionner ?

Une première raison de cette impuissance réside dans la friabilité du droit international qui, respectueux de la souveraineté des États, n'interdit ni l'enfermement de migrants, ni le refoulement ou les expulsions, ni l'utilisation de la force, et oblige seulement à faire un usage "raisonnable" et "proportionné" de ces prérogatives. Si, par ailleurs, il existe bien une multitude de comités chargés de veiller au respect des droits proclamés par les conventions internationales, leurs observations sans complaisance des manquements constatés restent sans effet car les États n'ont cure de constats qui n'ont aucun caractère obligatoire.

Les seules normes ressenties comme contraignantes par les États sont les sentences de la Cour européenne des droits de l'Homme. Mais la protection qu'elle apporte n'est pas sans failles en raison des obstacles procéduraux à franchir pour arriver jusqu'à elle et de la longueur des délais de jugement, mais aussi parce que la Cour, perméable au discours dominant, admet l'intérêt prééminent des États à contrôler les flux migratoires fût-ce au prix d'un abaissement du degré de protection des droits fondamentaux des migrants. On ne saurait, enfin ignorer cet autre facteur déterminant de l'impunité : l'externalisation elle-même, qui fait que les violations les plus graves des droits de l'homme se déroulent loin des regards, dans des pays qui répondent rarement aux critères minimaux d'un État de droit, laissant les victimes sans recours possible.

Frontière franco-britannique, laboratoire de la violence

Sur ce premier trimestre 2025, 6 639 personnes ont fui la France pour rejoindre le Royaume-Uni par la mer. Cela représente une augmentation de 22% en un an et un record par rapport aux années précédentes sur la même période.

Cette réalité dramatique se joue dans un contexte où les moyens dédiés à la répression à cette frontière ne cessent de s'accroître, un investissement de 12 millions d'euros par mois. Les avions, les drones, les barrages flottants, les véhicules tout-terrain, les caméras thermiques et le millier de policiers déployés n'ont pour seul effet que d'augmenter les risques et la violence.

En trois mois, huit incidents mortels ont eu lieu en mer, un autre record. Pourtant, face à ces chiffres, les ministres de l'Intérieur successifs ne cessent de vanter leur efficacité, n'hésitant pas à tronquer la réalité des faits et à exiger continuellement des moyens supplémentaires ; une approche aussi inefficace que dangereuse. Au-delà de ces chiffres, persiste une crise humanitaire et morale sans précédent. Pour le seul mois de mars, et sans même parler de la situation dans les campements de fortune, les équipes d'Utopia 56 ont été contactées par plus de 5 000 femmes, hommes et enfants, souvent trempés et traumatisés après une tentative de traversée échouée. Ces mots ne peuvent se faire l'écho de la violence et des souffrances ressenties par les personnes rencontrées. Depuis des années, la situation à cette frontière persiste en tant que laboratoire de la violence pour les autorités, se faisant le thermomètre de l'état de notre société. Face à cela, il faut y mettre un

terme et de garder les yeux ouverts.

Plus de trois ans après le naufrage survenu dans la Manche, qui a coûté la vie à 31 femmes, hommes et enfants, les audiences de l'enquête publique au Royaume-Uni touchent à leur fin. À l'époque, après le choc du drame passé, nous nous étions posé la question : que fait-on ? Le phénomène des smallboats ne faisait que s'intensifier, le nombre d'appels que nous recevions de personnes en détresse dans la Manche continuait d'augmenter, ce drame était prévisible et pourtant. Alors, le 16 décembre 2021, nous avons déposé plainte pour ce naufrage, contre X, ainsi que contre le responsable de la préfecture de la Manche et de la mer du Nord, celui du CROSS Gris-Nez et la responsable des gardes côtes anglais.

Il aura fallu quelques semaines, parfois quelques mois, mais des familles des victimes se sont peu à peu jointes à la plainte, et ont pu être mises en lien avec les avocats, et commencer à se battre pour obtenir la vérité. L'enquête est toujours en cours côté français, mais a permis de mettre en avant de graves dysfonctionnements. Côté anglais, l'enquête était restée en interne pendant longtemps. Les familles, avec l'aide du cabinet d'avocats Duncan Lewis, ont dû se battre pour obtenir cette enquête publique, ouverte en novembre 2023.

Utopia 56 a participé en fournissant un rapport complet de près de 80 pages sur la situation à la frontière depuis 2021. Le résultat du travail quotidien des équipes sur le terrain, et d'un long temps de rédaction pour résumer au maximum des années d'observation. Des informations

permettant à la commission d'enquête et aux avocats de mieux comprendre la réalité des choses, avec une contextualisation bien plus large que ce dont on peut avoir l'habitude. Le rapport a été déposé comme pièce de témoignage dans le cadre de l'enquête

Plus de trois ans plus tard, après vingt-deux auditions publiques, de l'opérateur en charge des secours cette nuit-là au directeur des gardes-frontières britanniques, en passant par l'ensemble de la chaîne opérationnelle et de commandement, le constat est accablant. Des moyens sciemment insuffisants, des formations inexistantes, des recherches en mer bâclées, un traitement de la détresse orienté et déformé, avec en toile de fond une mécanique systémique profondément discriminatoire et déshumanisante.

Petit à petit, les autorités ont, insidieusement, fini par accepter l'idée de laisser mourir pour dissuader, refusant de traiter la question des traversées sous son angle humanitaire, au profit d'une approche négligente et répressive. Les deux derniers jours d'audiences ont été dédiés aux témoignages des proches des victimes. Dans la salle, les voix des frères, des sœurs, des mères et des pères sont diffusées en langue originale, puis traduites en anglais, avec, sur les écrans, la photo du proche disparu. À les écouter, ces récits d'une rare intensité ont redonné un visage et une histoire à celles et ceux qui sont trop souvent traités comme une masse nuisible et uniforme.

Les audiences au Royaume-Uni sont terminées, un procès pénal doit maintenant s'ouvrir en France.

source : Utopia 56 - 6 avril 2025

L'extrême-droite a réussi à faire interdire les sauvetages en Méditerranée

Affrétés par des associations, des navires comme l'Aquarius ou le Sea Watch ont sauvé des dizaines de milliers de vies en Méditerranée. Mais depuis deux ans, l'Italie et l'Europe ont multiplié les entraves. Quand les Français ont élu Emmanuel Macron contre Marine Le Pen en 2017, ils ne pensaient pas que l'un de ses futurs ministres de l'Intérieur tiendrait le même discours que la candidate du FN et le reste de l'extrême droite européenne. Pourtant le 5 avril 2019 Christophe Castaner a déclaré que les ONG qui secourent

des embarcations de migrants en péril en Méditerranée ont « pu se faire complices des passeurs ». C'est l'argument utilisé par Marine Le Pen en échos aux déclarations du ministre d'extrême-droite italien Matteo Salvini. Depuis que celui-ci est au pouvoir, les entraves aux organisations de sauvetage en mer ont redoublé.

En juin 2018, Matteo Salvini décide de fermer les ports italiens aux bateaux des organisations non-gouvernementales de sauvetage. L'Italie refuse le droit d'accoster à l'Aquarius, de l'ONG française SOS

Méditerranée, et au Lifeline, d'une association allemande, qui ont recueilli des dizaines de réfugiés. « Normalement, selon le droit maritime, les gouvernements ne peuvent pas fermer leurs ports à des embarcations ». Mais les autorités italiennes cherchent tous les prétextes possibles pour le faire.

Des accusations infondées de collusion avec les passeurs

Sur le front juridique, les attaques contre les ONG ont commencé en 2017, lorsque le procureur de Catane, en Sicile, a décl-

ré soupçonner une collaboration entre des organisations de sauvetage et des trafiquants d'êtres humains. Sans aucune preuve, l'affaire est classée mais les menaces de poursuites judiciaires et de mises sous séquestre des navires se sont cependant poursuivies. En août 2017, le parquet de Trapani, toujours en Sicile, saisit le navire Luventa de l'ONG allemande Jugend Rettet pour la même raison. L'ONG avait refusé, avec d'autres, de signer le « code de conduite » que les autorités italiennes voulaient leur imposer et qui leur demandait notamment de s'engager à ne pas entrer dans les eaux territoriales libyennes. « Notre navire est en saisie préventive, depuis un an, fait savoir l'ONG. La saisie peut être effectuée sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit lancée. Elle est couverte par un paragraphe de loi anti-mafia. »

Des navires saisis ou bloqués de manière arbitraire

En mars 2018, le navire espagnol Open Arms est placé sous séquestre. En novembre, la justice italienne poursuit l'Aquarius pour traitement illégal de déchets toxiques puis le bateau de SOS Méditerranée est coincé des semaines au port de Marseille. De septembre à novembre 2018, plus aucun bateau d'ONG n'était présent au large de la Libye. Enfin c'est le Mare Jonio, des militants italiens, qui est saisi huit jours, à Lampedusa. Il venait de secourir 49 personnes.

« Une preuve accablante que certains États abusent de leurs pouvoirs »

Le zèle des autorités italiennes pour bloquer les navires inspire aussi d'autres pays. Sea Watch a des difficultés avec les Pays-Bas, le pavillon sous lequel ses bateaux naviguent. Ils invoquent la sécurité des personnes secourues si le navire doit rester longtemps en mer, faute de port prêt à les accueillir. Le bateau Lifeline, d'une ONG allemande, a fait l'objet en juillet 2018, d'un procès à Malte. Les autorités l'avait pourtant laissé accoster avec 200 personnes réfugiées à bord, après une semaine d'errance en Méditerranée, puis l'avaient mis sous séquestre

et engagé un procès contre le capitaine sous prétexte qu'il n'avait pas correctement enregistré le bateau. De son côté, l'Espagne a refusé à Open Arms de repartir en mer. Il venait d'accoster dans un port du sud avec 300 réfugiés.

Renvoyer les embarcations vers la Libye

« Des barrières se mettent en place à tous les niveaux pour qu'on ne puisse plus retourner dans la zone de sauvetage des eaux libyennes ». Depuis juin 2018, la Libye dispose de son propre Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (Cross), mis en place dans le cadre du plan de l'UE de 2017 visant à réduire les flux migratoires en Méditerranée. Avant, les ONG avaient l'obligation de diriger les embarcations en difficulté vers les ports les plus proches du Cross de Rome, qu'ils soient italiens ou maltais. Maintenant celles-ci doivent être refoulées vers la Libye. Alors qu'aux abords de Tripoli, des combats opposent l'Armée nationale libyenne du général Haftar et les milices alliées au gouvernement reconnu par la communauté internationale, et que certains affrontements ont lieu près des centres de rétention de Qasr Ben Gashir et Ain Zara, où 1300 personnes migrantes sont détenues.

80 000 personnes sauvées en deux ans

En 2017, l'UE a alloué 46 millions d'euros d'aide aux garde-côtes libyens et la France leur a offert des navires. L'objectif de ces dons est de maintenir les migrants de l'autre côté de la Méditerranée, malgré un rapport de l'ONU qui avertissait encore fin 2018 des « horreurs inimaginables » auxquelles sont confrontés les migrants en Libye. En novembre 2017, un documentaire de CNN montrait comment des migrants y étaient vendus comme esclaves. L'Italie et l'UE ont pour priorité d'empêcher les personnes d'arriver sur le sol européen, quel qu'en soit le prix en termes de violation des droits humains, de conséquences humanitaires et de morts. En 2018, plus de 2200 personnes ont péri en tentant la traversée

entre la Libye et l'Italie, mais aussi entre le Maroc et l'Espagne. Français, italiens, allemands, espagnols ou belges placés sous commandement franco-italien, les bateaux de l'opération Sophia en Méditerranée avaient secouru 45 000 personnes depuis 2015, avant leur retrait par l'UE. De 2015 à avril 2017, les ONG de sauvetage en Méditerranée ont, quant à elles, sauvé plus de 80 000 personnes.

« Nous n'avons plus de bateaux en mer pour le moment »

« Nous n'avons plus de bateau en mer pour le moment », signale Sea Watch. SOS Méditerranée non plus. Le Lifeline est toujours bloqué à Malte, le Jugend Rettet en Italie, et celui d'Open Arms en Espagne. Le Mare Jonio opère toujours. Et le navire Alan Kurdi de Sea Eye, ONG allemande, a secouru, le 4 avril, 64 personnes au large de la Libye. L'Italie a refusé de le laisser accoster. Il a fallu dix jours, et deux évacuations pour urgences médicales, pour que Malte le laisse enfin accoster. La France et l'Allemagne se sont engagés à accueillir une partie des 64 réfugiés.

Toute l'Italie n'est pas sur la ligne de Salvini

Des maires de gauche s'opposent publiquement à cette politique de fermeture des ports et au décret adopté en novembre qui ampute les droits des exilés. En mars, une manifestation antiraciste a réuni 200 000 personnes à Milan. La justice italienne a même ouvert une enquête contre Salvini pour séquestration après qu'il a refusé le droit de débarquer aux 46 réfugiés du Sea Watch. C'est la deuxième enquête de ce type lancée contre le ministre. La première avait été bloquée par le Sénat italien. En Allemagne, des dizaines de villes se sont déclarées « ports sûrs » ces derniers mois, à l'appel de l'association Seebrücke. Ces communes se sont engagées à accueillir des personnes secourues en Méditerranée ou à soutenir les ONG de sauvetage.

Rachel Knaebel - BASTA, 23 août 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 27 mai 2025